



# Union Française des amateurs d'Armes

BP 132 - 38354 LA TOUR DU PIN CEDEX

*Le Président*  
*Jean-Jacques BUIGNE*  
*09 52 23 48 27*  
*jjbuigne@armes-ufa.com*

Madame Geneviève GARRIGOS  
Présidente  
Amnesty International France  
76 bld de la Vilette  
75940 PARIS CEDEX 19

La Tour du Pin le 21 août 2012

Concerne : Ref SF 12 e 121 ARM  
Votre courrier du 21 juin 2012

Madame la présidente,

Dans votre courrier cité en référence, vous faites part de votre interpellation quant à notre inquiétude de voir le TCA englober les armes de chasse, de tir et de collection dans son champ d'application. Vous précisez que le « traité n'aura pas vocation de réglementer la possession ou l'utilisation d'armes de chasse ou de tir sportif au niveau national ».

Tout d'abord merci de votre offre de clarifier votre position sur ce point et nous sommes tout à fait d'accord pour nous entretenir avec vous à l'occasion d'un de nos voyages à Paris, si nos emplois du temps le permette.

Nous respectons parfaitement la position d'Amnesty Internationale France, mais la position que j'exprimais dans l'article 1076 publié sur Internet est d'un tout autre ordre. Les collectionneurs d'armes anciennes, que je représente, et les autres utilisateurs d'armes au titre du loisir, sont des gens respectueux des lois et règlements. Ils sont parfaitement connus de l'administration et toutes leurs armes (sauf les armes anciennes) sont répertoriées dans des fichiers. Ils souffrent depuis longtemps de l'amalgame qui est fait entre leurs armes détenues légalement et utilisées pacifiquement, et celles détenues par les « gens » qui en font une mauvaise utilisation. Les contraintes qui leur sont imposées sont souvent disproportionnées avec le but recherché.

Le danger que les collectionneurs d'armes anciennes voient dans le TCA est notamment dans le marquage d'armes historiques et de collection. C'est un peu comme si, tout d'un coup, on

imposait un marquage supplémentaire sur les peintures. Ainsi les tableaux de maîtres souvent d'une valeur inestimable, verraient un marquage autre que la signature du peintre apparaître sur l'œuvre. Impensable !  
C'est notamment pour ce point particulier que nous veillons à ce que le TCA ne déborde pas de son but initial.

La problématique des autres utilisateurs d'armes de loisir est de voir leurs déplacements avec des armes, encore plus compliqué qu'avant, ce qui n'est pas peu dire.

Je vous remercie d'avoir communiqué sur ce sujet, et vous prions Madame la Présidente, de croire à nos sentiments respectueux.

Jean-Jacques BUIGNE  
Président de l'UFA